



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Étainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, Le 06 décembre à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Procès-Verbal du 04 octobre 2023**
- **Communications**
- **Délibérations**
 - 2023-30 Repas adulte pour le Noël 2023 à la cantine
 - 2023-31 Cadeau de fin d'année pour les agents du SIVOS DE L'UNION
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h37 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric		x
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain		x
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory	x		BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs : Sylvain Vasse donne pouvoir a Brigitte Estrier

Secrétaire de séance : Céline Hauchecorne est nommée secrétaire de séance.

➤ OUVERTURE :

J'ouvre cette dernière réunion de l'année 2023 en vous remerciant de votre présence et du travail effectué durant cette année et vous propose de passer à l'approbation du PV de notre réunion précédente.

➤ APPROBATION PV :

PV du 04 octobre 2023	Brigitte Estrier : Vous avez tous été destinataires du procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2023 ; avez-vous des remarques ou des questions ? Non, donc je le soumets au vote :
Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10	Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Donc ce PV est approuvé à l'unanimité par 10 voix. Je vous fais passer la feuille pour signature. Je remercie Madame Ghislaine Burel pour son aide à la retranscription.

➤ **COMMUNICATIONS**

Objet	Argumentaire et commentaires
<p>Société API</p> <p>Commission de restauration du 19.10.2023</p> <p>Date repas de Noël</p>	<p>Brigitte Estrier : Pour le repas de Noël des enfants, API a proposé le jeudi 21 ou le vendredi 22 décembre : nous avons retenu le vendredi afin de pouvoir disposer de la salle polyvalente et je remercie la Mairie de Saint Gilles pour cette possibilité.</p> <p>Cindy Marie : Je vous arrête mais nous mettons à disposition la salle polyvalente mais à condition qu'il y ait les bénévoles nécessaires</p> <p>Brigitte Estrier : bien sûr et c'est dans un point suivant mais il faut une date pour faire appel aux volontaires</p> <p>Cindy Marie : oui mais tel que c'était présenté, c'était acté</p> <p>Brigitte Estrier : effectivement, la date est actée mais nous allons voir les modalités tout à l'heure.</p> <p>Autre point concernant API, Mme Cindy MARIE, avec Mme Hilda Gruchy agent de la cantine, a rencontré Mme Devisme représentante de la société API le 19.10.2023 lors d'une commission restauration dont l'objectif est de faire un point régulier sur la qualité de la prestation : qualité et quantité des denrées, avis des enfants et sur les relations. On note une amélioration sur la qualité des fruits et sur le fait que les enfants mangent bien en général.</p> <p>Je passe la parole à Mme Cindy MARIE qui va vous faire un compte-rendu.</p> <p>Cindy Marie : Le pain en boule a été remplacé par des baguettes à notre demande entraînant moins de pertes et c'est plus apprécié des enfants.</p> <p>Un repas végétarien est mieux passé.</p> <p>Un bémol sur un flan : une pate brisée avec une garniture trop peu importante. Mme Devisme répond que les diététiciennes donnent les grammages et qu'il n'est pas possible de modifier. En fait c'est plus une tarte garnie et les enfants sont habitués à des flans plus épais ; ils n'ont pas trop aimé</p> <p>Valérie Huon-Demare : peut-être qu'il faudrait modifier l'appellation comme tarte à l'œuf car un flan c'est effectivement épais...</p> <p>Cindy Marie : après il y a toujours une bonne communication, Mme Devisme est très présente et quand la cantinière a un souci elle l'appelle directement.</p> <p>Les rencontres ont lieu avant chaque période de vacances et la prochaine date est le 15 décembre 2023.</p> <p>Gregory Blondel : Je ne sais plus, est-ce que nous avons diminué le nombre de composants ?</p> <p>Brigitte Estrier : non, nous avons gardé cette possibilité dans le cas d'une nouvelle augmentation.</p> <p>Gregory Blondel : pour l'instant les enfants mangent toujours tous les plats ?</p> <p>Cindy Marie : ça dépend de ce qu'il y a au menu</p> <p>Brigitte Estrier : oui c'est vraiment fonction des plats et on ne peut pas dire qu'un même composant ne soit pas mangé systématiquement.</p> <p>C'est bon pour ce point ?</p> <p>.../...</p> <p>Il y a aussi eu une réunion de la commission cantine</p>
<p>Commission cantine</p>	<p>Brigitte Estrier : Une réunion de la commission cantine a été organisée par Mme Cindy MARIE le 22.11.2023 où a été abordée la question du repas de Noël 2023 pour lequel nous aurons une délibération à prendre ce soir. Effectivement, au-delà de la salle polyvalente, pour que cela fonctionne il est nécessaire d'avoir un peu de monde donc la commission cantine a fait des préconisations.</p> <p>Je passe la parole à Mme Cindy MARIE.</p> <p>Cindy Marie : en effet il y a besoin de monde pour aider car l'année dernière nous avons déménagé du matériel et des tables et je sais que M Eric Thieulent ne sera pas disponible cette année. Donc il faut du monde pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déménagement - Le ménage car l'école en a besoin juste après pour leur marché de Noël <p>Brigitte Estrier : entre le déménagement et le ménage il y a aussi le repas et l'objectif est de partager ce moment avec les enfants. Donc à la commission cantine vous avez envisagé un adulte par table d'enfants. Au regard des prévisions d'inscription, il faudrait, au minimum, une dizaine d'adultes présents le midi en comptant les agents cantine et une ATSEM. Il faudrait que l'on sache qui a envie et peut être présent parmi nous.</p> <p>Céline Hauchecorne : je ne me rappelle plus, mais l'année dernière les dames de la cantine mangeaient avec les enfants ?</p> <p>Brigitte Estrier : oui c'est le principe. Nous avons prévu des tables de 10 à 12 enfants avec un</p>

	<p>adulte même si au final nous avons eu 2 adultes par tables car il y avait beaucoup d'absents en raison des maladies et des conditions météo.</p> <p>Cette année nous avons environ 90 enfants d'inscrits d'où la nécessité de 10 adultes au minimum. Sont déjà recensés : les 4 agents cantines, une ATSEM, Cindy Marie et moi. Qui pourrait être présent en plus le vendredi 22 décembre à 11h45 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gregory Blondel à 12h • Céline Hauchecorne • Valérie Huon-Demare • Tony Lalisse • Bruno Bouteiller se fera représenter. <p>Je vous remercie. Autre question : je suppose que cette année nous invitons les enseignants ?</p> <p>Tous : « et bien, oui » « ce serait mieux » « évidemment » « on ne va pas oublier »</p> <p>Brigitte Estrier : je vais donc leur transmettre notre invitation ce qui fait potentiellement 6 adultes de plus. Je ne leur en ai pas encore parlé, j'attendais l'aval du conseil.</p> <p>Cindy Marie : il y a du monde pour le repas mais il faut aussi du monde pour le nettoyage.</p> <p>Brigitte Estrier : oui, il nous faudra participer au rangement de la salle en tenant compte des tables à laisser pour le marché de Noël. Les agents du SIVOS seront présents pour gérer la vaisselle et la cuisine et le nettoyage de la salle sous réserve du fonctionnement de l'auto-laveuse.</p> <p>Valérie Huon-Demare : oui, pas de soucis, elle est neuve. L'année dernière elle nous avait lâchés mais il est vrai que je ne referai pas ce que j'ai fait l'année dernière.</p> <p>Brigitte Estrier : Pour la mise en place des tables et le déménagement, faisons-nous comme l'an dernier à savoir la veille au soir vers 18h ?</p> <p>Cindy Marie : on peut aussi faire le matin même vers 9h, si on est nombreux il n'y en a pas pour 3 heures...</p> <p>Bruno Bouteiller : que faut-il déménager ?</p> <p>Brigitte Estrier : de la cantine il faut prendre uniquement les petites tables et chaises des maternelles et quelques matériels que les agents auront préparés : plats, louches, verres... Ca rentre dans ma voiture.</p> <p>Si c'est le matin, il ne faut pas y aller trop tard sachant que les agents cantines souhaitent dresser nappes et couverts eux-mêmes.</p> <p>Valérie Huon-Demare : moi le matin je ne peux pas.</p> <p>Bruno Bouteiller : moins facile pour moi également.</p> <p>Brigitte Estrier : faisons comme l'an dernier le soir à 18h ?</p> <p>Cindy Marie : pas avant car il y a le Ludisport.</p> <p>Gregory Blondel : mais il y a la danse aussi.</p> <p>Cindy Marie : non pas de soucis, ils sont dans la petite salle.</p> <p>Brigitte Estrier : en conclusion rendez-vous jeudi soir 18h à la cantine le jeudi 21 décembre. La livraison API aura lieu la veille au soir pendant le Ludisport. API est prévenu et Mme Cindy Marie s'occupe de la mise en route des réfrigérateurs.</p> <p>Quant au car, Les petits seront déposés directement à la salle polyvalente.</p> <p>Pour le rangement : les petits repartiront avec le car à 13h10 et les grands iront en récréation donc nous pourrons commencer à ranger.</p> <p>Cindy Marie : comme il y a le marché de Noël l'après midi, nous n'aurons pas besoin de ranger les tables et les chaises. Il faut demander à Mme Dellier de quoi elle a besoin.</p> <p>Et j'y pense maintenant, on n'inviterait pas également le chauffeur de car ?</p> <p>Brigitte Estrier : c'est plutôt une bonne idée, qu'en pensez-vous ?</p> <p>Tous : « oui », « bien-sûr », « il est très serviable en plus » « c'est le moyen de le remercier » « et c'est toujours le même » « je suis d'accord »</p> <p>Brigitte Estrier : d'accord pour le chauffeur, je lui en parle dès que possible. Avons-nous oublié quelqu'un ? Non.</p> <p>Pour terminer le point cantine, je voulais vous faire part d'une remarque de l'agent préleveur du laboratoire d'analyses bactériologiques : « quelque soit l'heure à laquelle je passe la cuisine est toujours propre et correctement rangée, y compris pendant le service. Je ne vois pas ça partout. » C'est important de saluer la qualité du travail de nos cantinières.</p> <p>Ghislaine Burel : C'est important de le leur dire</p> <p>Brigitte Estrier : c'est fait, elle leur a dit directement</p> <p>Valérie Huon-Demare : c'est important de dire quand ça ne va pas mais quand il y a des choses comme ça qui sont dites, c'est important d'en informer tout le monde.</p> <p>Brigitte Estrier : nous en avons terminé avec le point cantine.</p>
Investissement mobilier école	<p>Brigitte Estrier : La classe des CE2/CM1 a été aménagée le vendredi 6 octobre 2023 avec 26 nouveaux bureaux, chaises et casiers pour un montant de 4913.47 euros (pour mémoire nous</p>

	<p>avons également investi 2021, 12€ pour la cantine, 17 chaises et 2 tables livrées sur l'été) Merci à M Tony Lalisce, et Mmes Cindy Marie, Valérie Huon-Demare, Florence Bouteiller qui ont bien voulu me rejoindre pour le montage. Remerciements également aux enseignants de l'école l'Envolée et à l'agent d'entretien de ST GILLES DE LA NEUVILLE qui m'ont aidée pour la mise en place des nouveaux bureaux et l'évacuation des anciens. Ces derniers ont été exposés pour don aux habitants des 2 communes et ont trouvé très vite acquéreur. Pour information, nous venons de commander 3 chaises de bureaux pour les enseignants car celle de Mme Dellier vient de casser et que les autres sont en fin de vie et aussi parce que le budget 2023 le permettait encore. Nous avons pu bénéficier d'une offre promotionnelle. En 2024, l'investissement pourrait se diriger vers le changement des chaises et des bureaux de la classe de CM1/CM2 si les budgets le permettent et s'il n'y a pas d'autres priorités. Ceci sera analysé en commission finances.</p> <p>Céline Hauchecorne : j'ai une question ; pourquoi est-ce que l'on change les bureaux et qu'on les donne ensuite ?</p> <p>Brigitte Estrier : en fait, ceux qui ont été donnés étaient abîmés et nécessitaient d'être bricolés. Certaines chaises comportaient des risques de pincements et des tables étaient bancales...c'était du mobilier vétuste pour un usage public mais qui pouvait avoir une seconde vie pour un usage particulier après bricolage</p> <p>Valérie Huon-Demare : elles étaient en fin de vie</p> <p>Brigitte Estrier : je voulais vous dire aussi que lors de la livraison du nouveau mobilier, j'avais fait des réserves avec envoi de photos auprès des fournisseurs pour 4 casiers et 5 tables qui étaient arrivés abîmés. Nous avons reçu 4 nouveaux casiers et 5 nouvelles tables sans demande de restitution des autres lesquels sont fonctionnels.</p> <p>Cindy Marie : Pour le montage des bureaux je voulais remercier Maxence, Corentin et Raphael qui étaient en train de jouer au foot sur le stade et quand ils nous ont vu monter les bureaux, ils ont proposé leur aide spontanément.</p>
<p>Devis MTCA</p>	<p>Brigitte Estrier : pour information, Mme Cindy MARIE a demandé un devis à MTCA pour le nettoyage et maintenance des appareils numériques qui s'élèvent à 462 euros TTC par an Je lui passe la parole pour plus d'explications</p> <p>Cindy Marie : Suite à un message d'alerte sur le VPI de la classe des CE1/CE2 demandant de nettoyer les filtres, j'ai demandé à MTCA de nous faire un devis de maintenance qui s'élève effectivement à 462€. Mais comme la maintenance sous garantie au bout d'un an de fonctionnement n'a pas été faite, du coup ils vont la faire maintenant et elle sera offerte pour cette année. On rattrape le retard et le devis fait sera valable pour 2024 pour les 5 VPI. On aura un rapport sur le temps d'allumage de la lampe qui nous renseignera sur le temps de vie de la lampe et s'il faut la changer ou pas.</p> <p>Brigitte Estrier : il nous faudra donc prendre une délibération lors d'un prochain conseil.</p> <p>Cindy Marie : mais la question est : est-ce qu'on continue avec MTCA ou faut-il faire d'autre devis ?</p> <p>Cindy Marie : on est plutôt content de MTCA. Quand on a eu des soucis sur l'école de Graimbouville ils sont toujours venus et ont été réactifs.</p> <p>Céline Hauchecorne : oui ils ont fait du bon boulot.</p> <p>Marie-Laure Zeggai : oui je suis d'accord</p> <p>Bruno Bouteiller : on a oublié la maintenance de l'année dernière et ils viennent cette année pour compenser, c'est honnête. Et en plus ils connaissent les matériels.</p> <p>Brigitte Estrier : ok, je note que vous êtes favorables pour garder MTCA ; il faut juste que je vérifie que nous ne sommes pas obligés de demander plusieurs devis pour mise en concurrence. Je vous donnerai la réponse.</p>
<p>Changement d'assurance</p>	<p>Brigitte Estrier : J'ai rencontré MMA assureur actuel du SIVOS et GROUPAMA, pour la négociation des contrats d'assurance. Les contrats n'avaient pas été revisités depuis l'origine du SIVOS. Les prix ont évidemment augmenté malgré l'absence de sinistres enregistrés. Nous avons 2 contrats : la responsabilité civile et la couverture des élus lors de leurs déplacements pour une mission SIVOS. Après étude des devis, et argumentaire identique auprès des 2 sociétés comme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance locataire fait doublon avec les assurances des mairies pour les murs et ne concerne que les équipements - Sur le critère du temps : L'utilisation des locaux est discontinuë : 17% du temps sur une année

	<p>- Sur le critère population : la population concernée est réduite aux enfants, parents et agents soit moins de 30% des populations de nos 2 communes qui sert de base de référence.</p> <p>GROUPAMA a une proposition plus avantageuse (-20%) et MMA a confirmé qu'il ne pouvait s'aligner. Les garanties sont identiques.</p> <p>Sur 2024, le SIVOS réalisera une économie de 381.60 euros. A noter que MMA a accepté d'interrompre de façon anticipée notre assurance « Elus » ce qui n'est pas la règle habituelle et je les en remercie.</p> <p>Nous serons donc assurés par Groupama à compter du 1 janvier 2024.</p> <p>Il sera nécessaire que, comme précédemment, les mairies fassent une attestation mentionnant qu'elles ne se retourneront pas vers le SIVOS en cas de sinistre sur les bâtiments.</p>
<p>Adresse mail du SIVOS</p>	<p>Brigitte Estrier : actuellement le SIVOS a une adresse mail avec le fournisseur Orange. Cette adresse n'offre pas toutes les garanties de sécurité en matière de protection des données personnelles.</p> <p>La commune de GRAIMBOUVILLE vient d'acheter une licence pour 3 adresses sécurisées et n'en utilise que 2 ; Mr VASSE est d'accord pour mettre à disposition du SIVOS la troisième qui pourrait être alors sivosdelunion@graimbouville.fr.</p> <p>Voyez-vous un inconvénient à ce que Graimbouville soit cité dans l'adresse et pas Saint-Gilles ? Cela correspond au siège social du SIVOS.</p> <p>L'autre solution serait que le SIVOS achète une licence d'un coût d'environ 300€ pour 3 adresses, c'est le minimum même si nous n'en utilisons qu'une.</p> <p>Qu'en pensez-vous ?</p> <p>Céline Hauchecorne : les 300€, on ne les paie qu'une fois ?</p> <p>Brigitte Estrier : non c'est une licence donc renouvelable</p> <p>Grégory Blondel : c'est vraiment des données personnelles qui vont passer dans cette adresse mail.</p> <p>Brigitte Estrier : oui au sens de la réglementation (nom, prénom, adresse mail, RIB...) et actuellement ce n'est pas suffisamment sécurisé.</p> <p>Céline Hauchecorne : peut-être que les parents vont confondre SIVOS et Mairie....</p> <p>Brigitte Estrier : je ne pense pas, ils enregistrent l'adresse et après cliquent sur SIVOS ou répondent à un mail que nous envoyons sans avoir à saisir une adresse.</p> <p>Est-ce que cela vous convient ?</p> <p>Bruno Bouteiller : oui pour moi</p> <p>Valérie Huon-Demare : oui pas de soucis</p> <p>Brigitte Estrier : OK donc nous adoptons cette adresse. Une information à destination des parents et de nos partenaires sera faite. Dans un premier temps nous maintiendrons l'ancienne adresse avec renvoi automatique sur la nouvelle pour éviter la perte de messages.</p>
<p>Animation cantine</p>	<p>Brigitte Estrier : sous l'impulsion de notre cantinière, l'équipe des agents la cantine organise la venue d'un couple de lutins pour Noël 2023 : ils sont arrivés le 1^{er} décembre et se nomment Cacahuète et Pirouette</p> <p>Ils interviendront tous les jours du mois de décembre pour faire différentes surprises et bêtises à la cantine. Chaque jour il y aura un nouveau tableau...</p> <p>Au cours du repas de Noël ils seront responsables d'une joyeuse bêtise : voler les sucres d'orge du SIVOS pour les donner aux enfants.</p> <p>Cindy Marie : du coup comment ferons-nous pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine pour les sucres d'orge ?</p> <p>Brigitte Estrier : ils ne sont pas nombreux ; soit nous les donnons aux enseignants qui les distribueront... c'est vrai que cela supprime la distribution que nous faisons dans les classes.</p> <p>Valérie Huon-Demare : c'est dommage ça...</p> <p>Brigitte Estrier : oui et non, c'est dommage pour les petits mais je trouve que pour les grands, l'année dernière il avait fallu faire cela au pas de course pour ne pas trop déranger, nous interrompons la classe... cela donne l'impression de tomber comme un cheveu sur la soupe...</p> <p>Valérie Huon-Demare : les grands aiment bien aussi.</p> <p>Brigitte Estrier : bien sûr mais...</p> <p>Céline Hauchecorne : là ce sera les lutins qui donneront, c'est bien aussi. Et est-ce que vous croyez que les petits se rendent compte de qui donne ? ce qui les intéresse c'est le sucre d'orge, point.</p>

	<p>Brigitte Estrier : oui, je suis sûre qu'ils n'identifient pas le SIVOS. Donc, je vous propose de faire comme cela cette année et l'année prochaine nous verrons.</p> <p>Valérie Huon-Demare : les sucres d'orge sont toujours offerts pas l'entreprise Dumesnil ?</p> <p>Brigitte Estrier : oui sans nouvelle demande car nous en avons encore ; je vais juste compléter le nombre, il doit en manquer une quinzaine.</p>
<p>Recrutement Remplacement</p>	<p>Brigitte Estrier : Le poste de l'aide cantinière, surveillante était à pourvoir à la suite du départ de l'agent occupant ce poste. Après diffusion de l'offre d'emploi sur les sites et sur facebook, j'ai reçu 20 candidatures. J'en ai éliminé 7 d'emblée sur des critères d'éloignement ou de parcours, mis en attente 6 et j'ai programmé 7 entretiens. J'ai échangé avec Mme Cindy Marie sur les CV. En fait, je n'ai fait que 5 entretiens car une personne s'est rétractée et une ne s'est pas présentée.</p> <p>Le poste est aujourd'hui pourvu par Pauline, à la recherche d'un emploi complémentaire, habitant à proximité et ayant une expérience d'animation de groupes d'enfants ou d'adolescents. Elle a pris son poste le 4 décembre 2023. Elle est venue jeudi dernier pour se présenter aux agents et visiter la cantine. Je présente mes excuses à Mme Cindy Marie car nous avons convenu de sa présence à cette occasion et j'ai du, au dernier moment, modifier la date à cause de mon actualité quelque peu mouvementée... Du coup vous deviez la voir le lundi suivant.</p> <p>Cindy Marie : tout compte fait je l'ai vue le mardi.</p> <p>Brigitte Estrier : le principal c'est que vous ayez pu vous voir. Je suis assez confiante. Si je n'avais pas trouvé dans les premiers entretiens, j'aurais activé les CV mis en attente.</p> <p>Valérie Huon-Demare : quelle est son activité première ?</p> <p>Brigitte Estrier : elle vient de monter son entreprise de massages canins et équins. Elle démarre et le poste au SIVOS est pour elle un revenu complémentaire fixe avec des horaires compatibles avec les besoins de son entreprise. Elle évoque 2 à 3 ans pour le développement de son entreprise. Cela nous laisse un peu de temps. Dans l'attente de son arrivée, un agent en CDD a fait la jonction. Pour information, Mme MARIE et moi-même avons remplacé à la cantine suite à des absences et pour le besoin de la continuité du service.</p>
<p>Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2023</p>	<p>Brigitte Estrier : il y a eu le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 qui a institué automatiquement une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la fonction publique d'Etat et Hospitalière. Cependant pour la fonction publique territoriale, cette prime est soumise à délibération de l'organe délibérant comme le précise le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.</p> <p>C'est pourquoi je vous en parle aujourd'hui dans les communications car avant de pouvoir délibérer il nous faut présenter notre décision au CDG76 pour passage en CST de janvier avec une date limite de dépôt au 15 janvier 2024. Si avis favorable du CDG76, nous délibérerons ensuite lors du Conseil du 7 février 2024.</p> <p>Cette prime n'est pas obligatoire, elle peut être versée aux agents titulaires et contractuels nommés ou recrutés avant le 01 janvier 2023, rémunérés au 30 juin 2023 et ne dépassant pas 39000 euros de rémunération brute du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023 déduction faite de la GIPA et de la rémunération des heures défiscalisées, soit 6 agents pour le SIVOS.</p> <p>Cindy Marie : du coup l'agent qui est parti peut l'avoir ?</p> <p>Brigitte Estrier : oui parce qu'elle était encore présente au 30 juin 2023.</p> <p>Le texte dit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prime est à fixer selon un barème, au prorata du temps de travail et de la durée de travail du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023. - Elle doit être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 <p>Le montant de la prime est déterminé par les textes en fonction de la rémunération brute de l'agent pour la période selon 7 tranches chacune ayant un montant de prime maximum (moins la rémunération est élevée, plus le montant de la prime est grand).</p> <p>Ce projet doit préciser la limite du montant et les modalités de versement (en 1 à 4 fois) de la prime laquelle doit être versée avant juin 2024.</p> <p>En résumé, les 6 agents du SIVOS ont une rémunération brute inférieure à 23700 euros, et se situent donc dans la 1^{ère} tranche avec un montant de la prime de pouvoir d'achat maximum de 800 euros au prorata du temps de travail et de la durée de l'emploi. Tous nos agents sont à temps non complet.</p> <p>La première question : allouons-nous une prime ?</p> <p>Et la deuxième question si la réponse est oui : de combien dans un maximum de 800€ ?</p> <p>Pour que vous puissiez avoir une idée des montants je vous présente une version haute et une version basse. :</p> <p>Si nous fixons la prime à 800€ : la dépense totale pour le SIVOS sera d'environ 3000€ charges comprises pour des primes allant de 130 à 580 € par agent en fonction de leur quotité de travail.</p>

Si nous retenons une prime de 100€ : la dépense totale sera de 380€ pour des primes allant de 16 à 72€.

Que décidons-nous ?

Peut-être une notion importante pour nous aider à fixer le montant : l'estimation de la rémunération pour le classement dans les tranches ne tient pas compte de la quotité de travail ce qui n'a pas d'importance pour les agents à temps plein mais peut être considéré comme injuste pour les agents à temps non complet lorsqu'ils sont tous dans la même tranche (ce qui est le cas de tous nos agents). Nous allons fixer un montant de prime identique pour tous mais au final le jeu des quotités de travail fera que les primes les plus élevées iront aux agents ayant les rémunérations les plus importantes : c'est injuste au regard de l'objectif de cette prime mais nous ne pouvons pas modifier les règles de calcul ni ajouter d'autres critères et il est bien spécifié dans le texte que se serait hors la loi.

Valérie Huon-Demare : ce que je remarque c'est que c'est encore l'Etat que se décharge sur les collectivités qui sont déjà prises à la gorge. L'Etat a le beau rôle dans cette histoire.

Céline Hauchecorne : mais est-ce que l'on a le budget ?

Cindy Marie : oui parce que on a déjà voté des primes au dernier conseil.

Brigitte Estrier : effectivement on a délibéré pour le CIA et l'IFSE mais...

Cindy Marie : oui mais ça rentre bien dans une ligne budgétaire ?

Brigitte Estrier : ce ne sont pas des primes que nous avons voté la dernière fois mais des montants maximums et cela ne va pas augmenter significativement

Cindy Marie : on les a bien augmentés pour que vous puissiez les utiliser quand même.

Dorothée Delory : oui pour avoir de la projection, pour les années à venir

Brigitte Estrier : il y aura une augmentation mais pas plus importante de celle entre 2021 et 2022 ou 2022 et 2023.

Cindy Marie : quand même lors de la commission finance, de mémoire, sur la ligne des salaires on n'avait pas beaucoup de surplus en ligne budgétaire.

Brigitte Estrier : aujourd'hui nous parlons d'une prime exceptionnelle donc une seule fois et quel que soit le montant de la prime, nous avons de quoi la payer mais ce n'est pas pour autant qu'il faille la mettre au plus haut. Ce qui me paraît important à prendre en compte pour fixer le montant c'est, justement, par rapport au CIA qui lui, récompense la manière de servir : si nous fixons le montant de la prime exceptionnelle à 800€, pour certains agents, les montants calculés de prime exceptionnelle seront bien supérieurs à ceux des CIA. Je trouve que le message envoyé est négatif sur la valeur du CIA...

Donc après tout ceci je reviens à la première question : voulons-nous verser une prime ?

Tous : « oui », « oui », « bien sûr », « OK »

Brigitte Estrier : nous sommes tous d'accord pour verser cette prime : à quel montant ?

Ghislaine Burel : pas au plus bas ni au plus haut

Bruno Bouteiller : en étant logique par rapport au CIA

Céline Hauchecorne : oui évaluer par rapport au CIA

Brigitte Estrier : c'est un critère mais pas suffisant car il est aussi sur la quotité des agents et que tous les agents ne sont pas dans le même groupe. Peut-être pouvons-nous raisonner en regardant les montants réels touchés en fonction du montant de la prime. Par exemple, si nous retenons 300€ cela fixerait les primes dans une fourchette de 48€ à 217€ selon les quotités des agents ce qui semble cohérent par rapport aux CIA versés.

A 400€ on est entre 64€ et 290€...

Bruno Bouteiller : et si on met 250€

Brigitte Estrier : la plus basse est à 40 et la plus élevée à 180€

Bruno Bouteiller : et c'est sans les charges sociales

Brigitte Estrier : oui, mais je vous les ai données tout à l'heure dans les simulations. Elles sont d'environ 39% du montant des primes

Que faisons-nous ?

Gregory Blondel : 40€ pour une prime de pouvoir d'achat ce n'est pas grand-chose.

Valérie Huon-Demare : soit on ne donne rien soit il faut que ce soit significatif, entre 300 et 400 ça me semble bien.

Brigitte Estrier : si je fais une projection avec 350€ : cela fait la plus basse à 56€ et la plus haute à 253€. Cela vous convient-il ?

Gregory Blondel : Une prime en dessous de 50€ n'a pas de sens.

Brigitte Estrier : Compte tenu des montants je propose que nous la version en une seule fois.

Tous : oui.

Brigitte Estrier : donc, si je résume, nous sommes d'accord pour présenter un dossier au CDG avec un montant maximum de 350€ versé en une fois, ce qui ferait une dépense globale d'environ

1300€ charge comprise
Je vous remercie.

Dorothee Delory : mais lorsque vous avez fait le budget vous n'aviez pas connaissance de cette dépense, comment allez-vous faire ?

Brigitte Estrier : non effectivement ni des augmentations des points d'indice ou de l'indice lui-même courant 2023. C'est pour cela que nous prévoyons toujours une marge. Mais, cette dépense interviendra sur 2024 donc la commission finances pourra en tenir compte au moment des prévisions.

Ghislaine Burel : cela fera diminuer l'excédent 2023.

Dorothee Delory : elle sera payée en 2024 et pourra être rattachée au budget 2023, c'est ça ?

Brigitte Estrier : non parce qu'aujourd'hui nous ne délibérons pas. Il faut attendre l'approbation du CDG qui n'interviendra qu'en 2024 donc nous ne pouvons engager la dépense maintenant et la mettre en « crédits à reporter ». Nous délibérerons le 7 février 2024. Cette dépense sera sur le budget 2024.

Céline Hauchecorne : ils nous demandent mais il faut ensuite leur avis.

Brigitte Estrier : oui je pense que le CDG veut pouvoir suivre la tendance des réponses des communes or les délibérations ne vont pas au CDG.

Merci pour votre avis.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	350€

Conseil d'école du 13 novembre 2023

Brigitte Estrier : sur ce conseil d'école ont été présentés

- le bilan des effectifs que je vous ai déjà présenté, Monsieur Vasse fait une projection peu optimiste même s'il est compliqué d'avoir un prospectif juste.
- le bilan de la coopérative 2022/2023 est qualifié de bon (Graimbouville 4600€ et Saint-Gilles 5600€)
- le règlement intérieur : une modification concernant l'interdiction des objets connectés comme les montres et un paragraphe sur le harcèlement à l'école
- le bilan des manifestations passées et à venir ; d'ailleurs le 15 décembre à 18h aura lieu le spectacle de Noël de Graimbouville et le 22 décembre à Saint-Gilles avec le marché de Noël avant.
- les questions diverses mais je passe la parole à Mme Cindy Marie car j'ai du partir à ce moment là.

Cindy Marie : M Boyer, représentant de l'académie, a fait le tour des écoles et a demandé pour Graimbouville quand est-ce que la cour de l'école serait refaite. Et du coup, M Benoit Vasse a relayé la question en évoquant un souhait de végétalisation des espaces. Il est allé également à Saint-Gilles et a demandé si nous avions l'intention de refaire la peinture car il a dit qu'elle était assez morose. Clairement je lui ai dit que non. Il évoquait principalement la classe des CM1-CM2.

Valérie Huon-Demare : on lui enverra les factures de tout ce qu'on fait pour l'école...

Cindy Marie : au prochain conseil d'école je signalerai tous les radiateurs que nous venons de changer, avec les factures il verra les montants...

Valérie Huon-Demare : non, non, on va lui envoyer un courrier

Brigitte Estrier : pas d'inquiétude si ce n'est que le seul grief, c'est plutôt rassurant

Cindy Marie : au niveau des questions des parents d'élèves élus, comment dire...C'est à propos d'une famille qui avait vu l'enseignant et le directeur en rendez-vous et qui n'a pas eu la réponse qu'elle souhaitait et qui donc a sollicité les parents d'élève pour que la question soit posée en conseil d'école. C'était pour le remboursement d'un gilet Primark® égaré et pour le nettoyage des gourdes qui n'est pas fait quotidiennement et qui est jugé non hygiénique par la famille.

Brigitte Estrier : En fait, les gourdes sont remplies le matin et vidées le soir et restent à l'école. Elles ne sont pas redonnées aux familles pour nettoyage et la maman estime que c'est un manque d'hygiène. En mesure corrective, les enseignants ont décidé que les gourdes seraient maintenant redonnées chaque soir.

Grégory Blondel : c'est cool comme solution car un enfant a mal refermé sa gourde et bien les cahiers sont mouillés...

Ghislaine Burel : c'est ce qu'a dit M Benoit Vasse ; si les livres sont abimés, ils devront être remplacés par les parents...

Cindy Marie : et l'autre question des parents, plutôt une demande d'augmenter la température de l'eau à la piscine sinon il y aurait beaucoup de dispenses.

Ghislaine Burel : le risque c'est que s'il y a trop d'absences, le créneau soit supprimé tout simplement.

Valérie Huon-Demare : j'ai remonté à la Communauté urbaine puisque c'est elle qui est en charge des piscines, je ne suis pas la seule à avoir remonté cette information donc là ils sont en train de voir dans toutes les piscines.

<p>Assemblée Générale des Bambins le 01 décembre</p>	<p>Brigitte Estrier : L'ordre du jour était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activité 2022-2023 - Bilan financier 2022-2023 - Budget prévisionnel 2023-2024 - Programme d'action 2023-2024 - Election du bureau - Questions diverses <p>Je vous lis le message de la présidente actuelle, Mme Roseline Billaux : « <i>Statutairement, le bureau de l'association Les Bambins est renouvelé chaque année. Comme j'en ai fait part dans les réunions précédentes, mon rôle de Présidente touche déjà à sa fin. Ma situation familiale ne remplit plus les conditions pour faire partie du bureau puisque mon fils n'est plus scolarisé sur le RPI et de ce fait ne fréquente plus la garderie depuis la rentrée de septembre.</i></p> <p><i>Nous devons donc procéder à l'élection d'un/une nouveau/nouvelle Président(e), et serons heureuses d'accueillir également de nouveaux membres au bureau. »</i></p> <p>Il y a eu une nouvelle candidature : il s'agit de Mme Célestine Hubeau qui était déjà dans le bureau et prends maintenant le rôle de Présidente. La trésorière reste Mme Pascaline Lhermite et la secrétaire Delphine Lecomte.</p> <p>L'activité depuis la rentrée est plus forte que l'an dernier. Ils ont assoupli leur système de réservation en : le forfait mensuel reste obligatoire mais est réduit à 10 cases au lieu de 15 et ce forfait couvre 50% des charges, la ½ heure obligatoire est supprimée, la planche est valide pour plus de temps et il existe un forfait pour les tout petits consommateurs. Il y a 46 enfants d'inscrits contre 33 l'an dernier. Une journée représente une consommation de 55 cases et c'est relativement constant. Seulement 11 familles sur les 37 ne consomment pas la planche de 10 cases en 1 mois.</p> <p>Ils ont fait plusieurs actions pour augmenter les recettes : la boum d'Halloween, la vente de sapins qui d'ailleurs est renouvelée cette année avec la jardinerie d'Epretot, ils viennent de faire une vente de saucissons et à Pâques une autre action est prévue. C'est bien mais je leur ai fait remarquer que la diffusion pourrait être élargie au-delà de la garderie et de l'école, qui le SIVOS et les Communes pouvaient être de relais de leurs actions en amont pour augmenter les résultats et en aval pour les valoriser et augmenter leur visibilité.</p> <p>Ils ont procédé à un recrutement après le départ d'Anne-Sophie et la nouvelle personne se prénomme Véronique.</p> <p>Mme Billaux a mentionné que la dynamique était bonne, qu'ils ont retrouvé un nouvel élan.</p> <p>Concernant le bilan financier, la situation est plus confortable mais pas encore autosuffisante. Ils ont besoin de faire une demande de subvention mais je dois les rencontrer en janvier car tel qu'était présenté le budget prévisionnel, avec une subvention à hauteur de 5000€ ça ne passera pas. Je leur ai renouvelé le soutien du SIVOS pour sécuriser leur activité. Nous avons convenu qu'il serait raisonnable d'avoir une trésorerie leur permettant d'avoir une visibilité pour 3 mois leur permettant de se retourner en cas de baisse d'activité. Leurs charges fixes mensuelles sont d'environ 1200€ avec qui des recettes assez précaires car dépendante des pratiques des familles.</p> <p>Gregory Blondel : moi je suis un des plus gros consommateurs et cela fait 2 semaines qu'ils n'ont pas eu les enfants à cause de maladies. ca va faire un trou et il suffit qu'il y ait la neige ou du verglas et ça fait des enfants en moins.</p> <p>Brigitte Estrier : par rapport à la situation d'il y a un an, ils ont fait toutes les modifications nécessaires que nous avons évoqué et ils sont très dynamiques. Je reviendrai vers vous avec une demande de subvention officielle pour laquelle nous délibérerons.</p>
---	--

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires
<p>2023-30 : Repas adulte pour le Noël 2023 à la cantine</p> <p>Votants : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : concernant le repas de Noël, nous devons prendre une délibération sur 2 points : sommes-nous d'accord pour la gratuité aux adultes invités comme l'an dernier et si oui pour combien de repas ?</p> <p>SI je compte les invités que nous avons validés cela fait 19 personnes, je vous propose de délibérer pour un maximum de 25 personnes. Le prix du repas est de 3,06€, cela représenterait une dépense de 76,50€ pour le SIVOS.</p> <p>La délibération est la suivante :</p> <p><i>Vu l'organisation du repas de Noël 2023 à la cantine à la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville le vendredi 22 décembre 2023,</i> <i>Vu le besoin de bénévoles pour l'encadrement et le service du repas,</i> <i>Madame la Présidente propose la gratuité des repas adulte lors de cet événement,</i></p> <p>Cela vous convient ? Avez-vous des questions ou remarques ?</p>

<p>Contre : Abst : Pour 10</p>	<p>Non, je passe au vote : Y a-t-il des voix contre ? non, des abstentions ? non. Donc : <i>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise la gratuité des repas Adulte pour le vendredi 22 décembre 2023 pour un maximum de 25 repas x 3.06 euros HT (tarif prestataire API pour un repas Adulte) soit 76.50 euros HT</i> <i>Il sera fait face à la dépense au compte 6042 du Budget 2023 du SIVOS DE L'UNION.</i></p>
<p>2023-31 : Cadeau de fin d'année pour les agents du sivos</p> <p>Votants : 10 Contre : Abst : Pour : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : ce sont un peu les mêmes questions : faisons-nous un cadeau de fin d'année pour récompenser les agents et oui de combien. L'an dernier il était de 40€, est-ce qu'on fait la même chose, est-ce qu'on augmente ? Céline Hauchecorne : 40€ c'est bien Brigitte Estrier : il y a 3 questions 1- Donne-t-on un cadeau ? nous avons répondu oui et proposons 40€ 2- A l'agent parti ? 3- A l'agent qui vient d'arriver ? Autrement dit la délibération portera sur 5, 6 ou 7 agents Cindy Marie : et bien, en fait, le cadeau de fin d'année, j'aurai donné qu'aux agents présents, c'est à l'instant T Brigitte Estrier : donc pas à l'agent parti et oui à l'agent qui vient d'arriver Céline Hauchecorne : la première année on n'a rien Marie-Laure Zeggai : elle aura travaillé moins d'un mois. Céline Hauchecorne : elle l'aura l'année prochaine et par rapport aux autres pour qui on récompense toute l'année, ce n'est pas choquant Ghislaine Burel : quand tu arrives dans une entreprise tu ne l'as pas, Céline Hauchecorne : c'est vrai, tu n'as pas de vacances non plus, il faut attendre 1 an Brigitte Estrier : ça pourrait dévaloriser le geste pour les autres. Je peux prévoir dire un mot pour marquer son accueil. Bruno Bouteiller : il faudra lui expliquer Grégory Blondel : mais il y a eu un solde de tout compte pour l'agent parti, comment peut-on justifier si on a un contrôle des comptes, que l'on a donné 40€ à un agent parti Brigitte Estrier : La dépense n'est pas nominative, la délibération non plus. Bruno Bouteiller : moi je ne donnerai pas à l'agent parti et je ne donnerai pas non plus à l'agent qui vient d'arriver. Valérie Huon-Demare : donc on ne donne pas à celle qui est parti et on ne donne pas à celle qui rentre, comme ça on est clair Brigitte Estrier : la délibération porterait alors sur 5 agents, c'est ça ? Je reformule donc : nous validons de donner un cadeau de Noël d'une valeur de 40€ à 5 agents. Avez-vous d'autres remarques ou questions ? non Je soumetts au vote la délibération suivante :</p> <p><i>Madame la Présidente sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'achat de cadeaux de fin d'année aux agents, titulaires et contractuels en emploi permanent au SIVOS DE L'UNION. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.</i> <i>Après en avoir délibéré, le comité Syndical du SIVOS DE L'UNION, autorise la dépense suivante à l'article 623, publicité, publications et relations publiques. :</i> <i>Achat de cadeaux de fin d'année pour une valeur de 40 euros par agent titulaire ou non titulaire sur un emploi contractuel permanent soit un montant total pour 5 agents de 200 euros</i> <i>Il sera fait face à la dépense au compte 623 du budget du SIVOS DE L'UNION</i></p> <p>Y a-t-il des voix contre ? non, des abstentions ? non. Donc la délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie</p>

QUESTIONS DIVERSES : absence de questions diverses

La séance est levée à 22h10

➤ signatures

Brigitte ESTRIER (Présidente)	Cindy MARIE (Vice-présidente)	Valérie HUON- DEMARE	Sylvain VASSE
HAUCHECORNE Céline	Dorothée DELORY	Laurent LEMAIRE	Marie-Laure ZEGGAI
Bruno BOUTEILLER	Frédéric DENIS	Éric THIEULENT	Grégory BLONDEL
Tony LALISSE (Suppléant)	Ghislaine BUREL (Suppléante)		